

LE 6 DÉCEMBRE 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale en ce sixième jour du mois de décembre de l'an deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire: M Claude Perreault

Les conseillers :	M Stéphane Bégin	Mme Sabrina Turmel
	M Frédéric Marcoux	M. Nicolas Lacasse
	M Pierre-Paul Lacasse	M Frédéric Lehouillier

formant corps entier du conseil.
Mme Maryline Blais, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 15 novembre 2021 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de celui-ci quelques jours avant la présente session.

271-12-2021

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET SALAIRES

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée;

Il est proposé par Pierre-Paul Lacasse et résolu :

- d'approuver le paiement des comptes fournisseurs du mois de novembre 2021 tels que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 85 629.92 \$
- que le sommaire de paie mensuel brut d'un montant de 33 606.44 \$ soit accepté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE

- Il sera mis en vente les billets *Fondation Maurice Tanguay* afin de nous aider à obtenir une subvention éventuelle pour le camp de jour 2022. Une invitation est lancée à tous pour en faire l'achat.
- Courriel reçu de la Chambre des commerces et d'industries de la Nouvelle-Beauce félicitant les nouveaux élus et les invitants à une rencontre afin de présenter leur organisme et leurs services.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois de novembre

CPTAQ : aucun dossier

ADMINISTRATION

- 272-12-2021** **FORMATION SUR LE COMPORTEMENT À L'ÉTHIQUE POUR LES NOUVEAUX ÉLUS**
ATTENDU QUE selon l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité, membre élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement que les élus soient inscrits à cette formation pour un coût approximatif de 2 500\$.
- 273-12-2021** **EMBAUCHE DE BRIGITE BROCHU**
Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement d'embaucher Mme Brigitte Brochu au poste de secrétaire-trésorière adjointe. Le contrat de travail doit être soumis aux membres du conseil municipal pour sa validation.
- 274-12-2021** **PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**
Selon les articles 1022 et 1023 du Code municipal, la liste des personnes endettées envers la municipalité, datée du 1^{er} décembre 2021, est déposée à ce conseil et remise aux élus. Si la secrétaire-trésorière reçoit l'ordre du conseil, elle doit la transmettre au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour vente de taxes et un extrait de cette liste sera acheminé si nécessaire à la Commission scolaire Beauce-Etchemin.
- 275-12-2021** **BUDGET MODIFIÉ DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**
Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil accepte la révision du budget 2022 de la *Société d'habitation du Québec* reçue le 1^{er} décembre dernier, qui porte la part municipale à 1 976 \$.
- 276-12-2021** **AVIS PUBLIC – SÉANCE SPÉCIALE DU BUDGET**
Avis public est, par la présente, donné qu'une séance spéciale pour la présentation du budget 2022 sera tenue le lundi 20 décembre 2021 à 19h30. Les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget.
- 277-12-2021** **AVIS DE MOTION**
Sur la proposition Nicolas Lacasse, un avis de motion est donné, par la présente, que le conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement décrétant les taux de taxes et tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022. Une copie du projet a été remise à chaque membre du conseil présent.
- 278-12-2021** **DÉPOT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION**
Monsieur le conseiller Nicolas Lacasse présente un projet de règlement sur les taux de taxes et tarifs de compensation pour l'exercice financier 2022.
- Ce projet de règlement a pour objet d'adopter un règlement de taxation pour le prochain exercice financier.
- 279-12-2021** **OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE – RÉNOVATION DE LA SALLE MUNICIPALE**
CONSIDÉRANT la lettre reçue du ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH), le 11 mars 2021, confirmant que le projet de rénovation du centre communautaire de Sainte-Marguerite a été présélectionné pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évaluation du projet de la demande d'aide financière, la municipalité doit fournir des documents relatifs aux phases de planification du projet tel qu'un exquis préliminaire du projet, une mise à jour du plan financier et l'octroi d'un contrat pour les services professionnels;

Il est proposé par Sabrina Turmelet résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de CIMA+ au coût de 10 500 \$ plus taxes pour la conception des plans et devis électromécaniques pour construction incluant la surveillance des travaux de rénovation du centre communautaire. Que les fonds sont admissibles au programme d'aide financière PRIMADA.

280-12-202

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LOCATION À LA CAISSE DESJARDINS

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que le conseil accepte l'entente de location des locaux situés au 270 rue Saint-Jacques à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Beauce au coût de 6 300\$ par année pour une durée de 5 ans. Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente.

281-12-202

ABROGATION RÉSOLUTION 242-09-2021

CONSIDÉRANT la demande de Pier-Ann Mercier d'annuler la promesse d'achat d'un terrain contigu aux lots 6 120 477 et 6 120 478

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement d'abroger la résolution 242-09-2021

De rembourser l'acompte reçu de Pier-Ann Mercier d'un montant de 3 018 \$

Que est conditionnel à ce que tous les frais inhérents à la rétroaction cadastrale soient acquittés par Pier-Ann Mercier.

282-12-202

DÉPÔT DU PLAN D'INTERVENTION TECQ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 243-09-2021 mandatant la firme WSP pour élaborer la mise jour complète du plan d'intervention permettant une bonne gestion du renouvellement des infrastructures municipales dans le cadre du programme d'aide financière TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANTQUE le conseil municipal de Sainte-Marguerite a pris connaissance du plan d'intervention révisé.

Il est proposé par Stéphane Bégin et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Marguerite accepte le plan d'intervention proposé et qu'il autorise WSP à le transmettre au ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

283-12-2021

AFFECTATION - REVENUS VENTE DE TERRAIN RUE INDUSTRIELLE

Sur la proposition de Pierre-Paul Lacasse il est résolu unanimement que d'affecter les produits de disposition des terrains de la rue industrielle aux dépenses d'investissement liées au projet du prolongement de la rue industrielle.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

TRANSPORT ROUTIER-VOIRIE

284-12-2021

ÉTUDE GÉOTECHNIQUE / RANG ST-ELZÉAR PHASE II

Sur la proposition Nicolas Lacasse il est résolu unanimement que le conseil donne le mandat à Englobe pour un coût approximatif de 35 550\$ afin de procéder l'étude géotechnique de la phase II du rang St-Elzéar. Que ces fonds sont admissibles à la demande de subvention PAVL volet soutien.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier

LOISIRS ET CULTURE

285-12-2021

RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE l'entente intermunicipale entre la municipalité de Sainte-Hénédine et Sainte-Marguerite relative au partage des services d'un(e) coordonnateur(trice) en loisirs et culture prend fin en date du 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de la fin de l'entente de partage d'une ressource, la direction générale a procédé à une révision des besoins de la municipalité de Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT QUE la réorganisation des postes de travail doit répondre de façon efficiente aux besoins de la municipalité de Sainte-Marguerite au niveau de sa gestion organisationnelle, administrative et financière;

CONSIDÉRANT QUE les tâches en loisir et culture peuvent être accomplies par l'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur(trice) en loisirs et culture n'est plus requis;

Il est proposé par Frédéric Lehouillier et résolu unanimement

D'abolir le poste de coordonnateur(trice) en loisirs et culture et de réaffecter les tâches liées aux loisirs au sein du poste d'adjointe administrative à compter du 1er janvier 2022.

DE licencier l'employé numéro 34 au 31 décembre 2021;

QUE la directrice générale, soit et est autorisée, par les présentes, à signer tout document afférent au licenciement.

286-12-2021

EMBAUCHE – RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

Il est proposé par Frédéric Marcoux et résolu unanimement que Émie Mercier soit engagée comme préposée au Centre des loisirs lors de l'ouverture de la patinoire pour la saison 2021-2022. Entrée en fonction dès que la glace sera prête.

287-12-2021

ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR POUR LE CHALETS DES LOISIRS

Il est proposé par Sabrina Turmel et résolu unanimement de procéder à l'achat d'un réfrigérateur au coût approximatif de 800 \$ pour le chalets des loisirs.

DIVERS

- Appel aux citoyens. Nous recherchons des représentants de la population pour siéger aux comités suivants
 - Table régionale des aînés (1 poste vacant)

- Comité consultatif en urbanisme (2 postes à combler)
- Loisirs jeunesse 0-16 ans (plusieurs postes à combler)
- Ils nous restent beaucoup de livres du 175e. Nous les offrons gratuitement à la population. Les personnes intéressées pourront les récupérer, sur les heures d'ouverture, au bureau municipal ou à la bibliothèque. Premier arrivé- premier servi.

Période de questions

Questions de l'assemblée

Je, soussignée, Maryline Blais, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

288-12-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Stéphane Bégin, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19 h 53.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Claude Perreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Claude Perreault, Maire

LE 15 DÉCEMBRE 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville ce quinzième jour du mois de décembre deux mil vingt et un, à 19h47, à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault
Les conseillers : M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel
M Frédéric Marcoux M. Nicolas Lacasse
M Pierre-Paul Lacasse M Frédéric Lehouillier

formant corps du conseil.

Mme Maryline Blais, directrice générale est aussi présente

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation et signent.

Claude Perreault

Stéphane Bégin

Sabrina Turmel

Frédéric Marcoux

Nicolas Lacasse

Pierre-Paul Lacasse

Frédéric Lehouillier

289-12-2021

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS
D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite approuve les dépenses d'un montant de 40 944 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

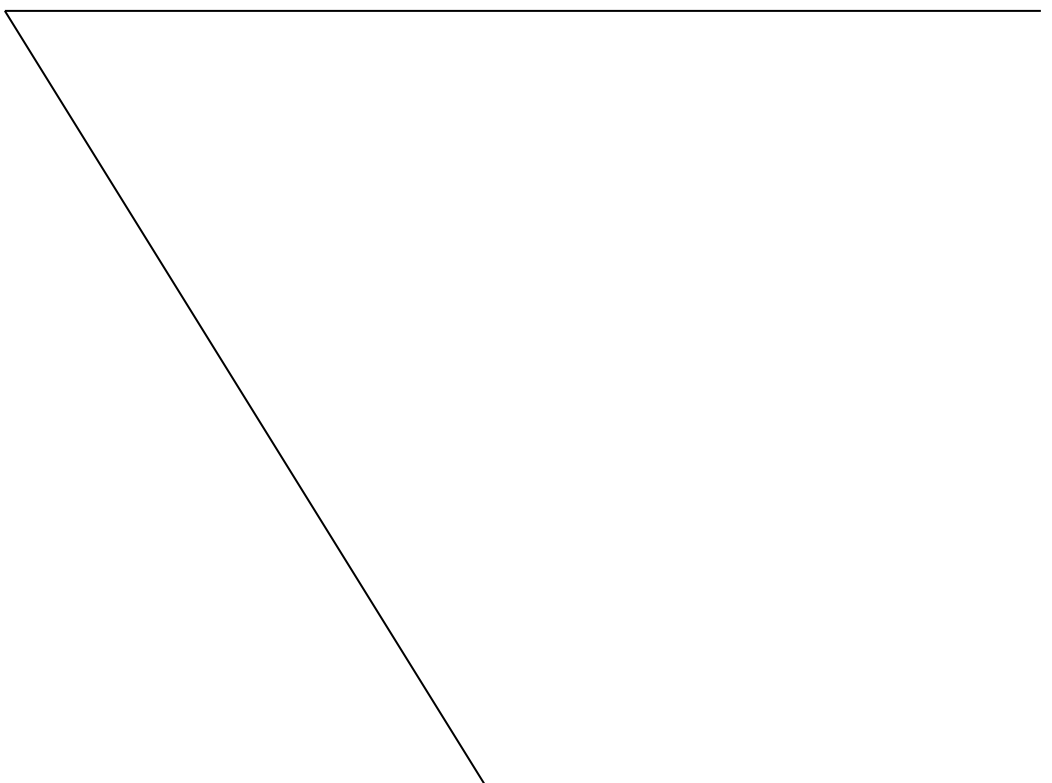
290-12-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Nicolas Lacasse et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h47.

Claude Perreault, maire

Maryline Blais, directrice générale et
secrétaire-trésorière



LE 20 DÉCEMBRE 2021

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle municipale ce vingtième jour du mois de décembre deux mil vingt et un, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents:

Le maire: M Claude Perreault
Les conseillers : M Stéphane Bégin Mme Sabrina Turmel
M Frédéric Marcoux M. Nicolas Lacasse
M Pierre-Paul Lacasse M Frédéric Lehouillier

Formant corps entier du conseil.
Mme Maryline Blais, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire.

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022**

RECETTES

Taxes foncières		1 420 419 \$
Tarifification	Eau	105 500 \$
	Égouts	51 840 \$
	Matières résiduelles	119 500 \$
	Vidanges fosses septiques	25 486 \$
	Mise aux normes	78 544 \$
	Rues St-Pierre/St-Jacques	9 836 \$
	Rue Robert	30 998 \$
	Prolongement rue St-Pierre	57 707 \$
	Étangs	82 118 \$
	Rue de la Meunerie	11 660 \$
	Réserve financière incendie	21 155 \$
	Terrains vagues	2 500 \$
Compensations	École primaire	10 700 \$
	Bureau de poste	1 600 \$
Autres revenus	Enveloppe budgétaire	20 400 \$
	Ville Ste-Marie	22 000 \$
	Contrat routes 216 et 275	146 500 \$
	Revenus de location	13 820 \$
	Loisirs	8 000 \$
	Services rendus	60 132 \$
	Permis et mutations	37 000 \$
	Carrières et sablières	20 500 \$
	Revenus d'intérêts	8 000 \$
	Revenus divers (terrains, publicité)	53 577 \$
	Compensation de la TVQ	14 094 \$
Transferts conditionnels	Réseau routier	147 194 \$
	Protection des sources d'eau potable	23 334 \$

TOTAL DES RECETTES

2 605 671 \$

DÉPENSES

Administration	Législation (élus municipaux)	84 223 \$
	Application de la Loi	700 \$

	Gestion financière (administration)	280 140 \$
	Greffe	2 000 \$
	Évaluation	31 949 \$
	Édifice municipal	43 442 \$
	Total	<u>442 454 \$</u>
Sécurité publique	Sécurité publique (Sureté du Québec)	119 205 \$
	Protection contre les incendies	141 600 \$
	Services SPA (Escouade canine)	2 348 \$
	Total	<u>263 153 \$</u>
Transport	Voirie municipale	231 349 \$
	Enlèvement de la neige	424 223 \$
	Éclairage des rues/circulation	8 800 \$
	Transport adapté	2 755 \$
	Véloroute	1 981 \$
	Total	<u>669 108 \$</u>
Hygiène du milieu	Réseau de distribution de l'eau	111 887 \$
	Traitement des eaux usées	36 341 \$
	Recyclage	19 971 \$
	Enlèvement des ordures	38 747 \$
	Contrat d'enfouissement	74 369 \$
	Vidange des fosses septiques	24 800 \$
	Quote-part cours d'eau	6 967 \$
	Éco centre	8 490 \$
	Total	<u>321 572 \$</u>
Industrie & Commerce	Logement social / HLM	1 976 \$
	Promotion ind. et tourisme	3 643 \$
	Aménagement, urbanisme & zonage	17 913 \$
	Quote-part aménagement, CLD	9 212 \$
	Salle de spectacle	1 601 \$
	Inspecteur en bâtiment	26 035 \$
	Clinique de Santé	10 992 \$
	Quote-part FIR & SHQ	1 925 \$
	Réseau fibre optique	965 \$
	Total	<u>74 262 \$</u>
Loisirs et culture	Activités de loisirs	59 589 \$
	Autres organismes	2 000 \$
	Bibliothèque	9 602 \$
	Chalet des loisirs	18 395 \$
	Total	<u>89 586 \$</u>
Frais de financement	Total	<u>144 717 \$</u>
Remboursement capital	Total	<u>578 122 \$</u>
Immobilisations	Infonuage	1 696 \$
	Poste informatique comptable	1 000 \$
	Renouv. appareils respiratoires	20 000 \$
	Total	<u>22 696 \$</u>
TOTAL DES DÉPENSES		<u>2 605 671 \$</u>

291-12-2021

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite doit préparer et adopter un budget pour l'année financière subséquente entre le 15 novembre et le 31 décembre;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 10 décembre 2021;

Sur la proposition de Nicolas Lacasse, il est résolu unanimement que le conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

292-12-2021

PUBLICATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

CONSIDÉRANT l'articles 957 du Code Municipal qui stipule que le budget adopté doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution, le conseil peut décréter que le budget est publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité.

Il est proposé par, Sabrina Turmel et unanimement résolu que le budget soit publié dans le journal municipal du mois de décembre et distribué sur tout le territoire de la municipalité de Sainte-Marguerite.

293-12-2021

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite doit établir annuellement un programme des immobilisations qui vise les 3 exercices financiers subséquents;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné le 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Marguerite a établi le programme d'immobilisations triennal présenté à l'annexe A ;

Sur la proposition de Frédéric Marcoux, il est résolu unanimement que le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour l'exercice financier 2022.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire répond aux questions de l'assemblée.

294-12-2021

CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Stéphane Bégin et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h55.

Claude Perreault, Maire

Maryline Blais, secrétaire-trésorière

ANNEXE A

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE				
PROGRAMME TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS				
	Financement	2022	2023	2024
Administration				
Infouage	Budget courant	1 696 \$		
Poste informatique comptable	Budget courant	1 000 \$		
Réfonte site Web	Budget courant		5 000 \$	-
Centre de la petite enfance	Revenu de location		1 000 000 \$	
Sécurité publique				
Réservoir mazout et fournaise caserne	PRABAM 2022	6 583 \$	-	-
Renouvellement des	AGRI-ESPRIT	-		112 000 \$
	Réserve financière 2020-2024			
Transport				
Réservoirs mazout garage	PRABAM 2022	3 390 \$		
Éclairage des rues au DEL	Surplus accumulé	38 000 \$		
Rang St-Elzéar phase II	PAVL volet soutien	1 700 000 \$		
	TECQ			
	Carrière sablières			
	Solde disp. règ. empr. fermé			
Rang St-Georges/Ste-Suzanne	PAVL volet redressement		1 000 000 \$	
	TECQ			
	Carrière sablières			
	Solde disp. règ. empr. fermé			
Développement Hébert-Boissoneault	Solde disp. règ. empr. fermé	100 000 \$		
Hygiène du milieu				
Fabrique/N.-Dame/St-Jacques	FIMEAU: 900 125\$	1 832 130 \$		
	Règ. 473 emprunt :932 005\$			
Bassin de rétention	TECQ 2019-2023	240 000 \$		
Recherche en eau	TECQ 2019-2023		100 000 \$	
Réfection Rue St-Michel	TECQ 2019-2023		465 000 \$	
Réfection rue Drouin	TECQ 2019-2023	300 000 \$		
Industrie & commerce				
Terrain future RPA	surplus cumulés			70 000 \$
Loisirs et culture				
Sentier pédestre et raquette	PSSPA	48 000 \$		
	Surplus accumulés			
Réf. toilettes centre commun.	PRIMADA	200 000 \$		
	PRABAM 2022			
	Nouveaux horizon			
	Subvention plan d'urgence			
Toiture du chalet des loisirs	PRABAM 2022	17 000 \$		
Réservoir mazout chalet des loisirs	PRABAM 2022	2 443 \$		
Parc enfants Bellevue	PAFIRS (65%)		160 000 \$	-
	Fonds structurant de la			
	Dons de la communauté			
	Événement Méchoui			
Réfection du terrain de soccer	Levée de fond et corvée			15 000 \$
Total		4 270 799 \$	2 570 000 \$	182 000 \$